



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2495**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Plan de cession - Logement social - Cession à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) de 2 parcelles de terrain nu situées 20 et 22 rue André Sartoretti - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 8 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 19 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 18 juin 2018**Décision n° CP-2018-2495**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Plan de cession - Logement social - Cession à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) de 2 parcelles de terrain nu situées 20 et 22 rue André Sartoretti - Autorisation de déposer une demande de permis de construire**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Par acte du 15 octobre 2012, la Communauté urbaine de Lyon, a acquis de madame Perret, un bien immobilier situé 20 et 22 rue Sartoretti à Saint Genis les Ollières, cadastré AT 142 et AT 313, dans le but d'aménager la rue Sartoretti et de développer une opération de logement social sur le surplus des parcelles après travaux.

Depuis lors, ledit bien a été démolit et une emprise de 250 m², dépendant de ce tènement, doit être intégré au domaine public dans le cadre de l'élargissement de la rue Sartoretti.

Conformément aux grands principes, retenus dans le cadre du plan de cession, les biens dépourvus de projet sont interrogés au regard des différentes politiques conduites par la Métropole de Lyon.

Ce patrimoine a été proposé à l'OPH LMH dans l'objectif de développer une offre de logement social.

II - Désignation des biens cédés

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu issues des parcelles ci-dessus énoncées et cadastrées AT 520, d'une superficie de 808 m² et AT 522, d'une superficie de 293 m².

II - Projet

Le programme de l'OPH LMH consiste en la réalisation de 4 logements dont 2 financés en mode prêt locatif à usage social (PLUS) et 2 financés en mode prêt locatif social (PLS), d'une surface habitable totale de 320 m².

Aux termes du compromis, la Métropole céderait à l'OPH LMH, ledit bien pour un montant de 80 000 € HT, auquel se rajoute le montant de la TVA, au taux de 10 % qui s'élève à 8 000 €, soit un montant total de 88 000 € TTC, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 14 février 2018, figurant en pièce jointe, actualisé par courrier du 7 mars 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'OPH LMH, pour un montant de 80 000 € HT, auquel se rajoute le montant de la TVA au taux de 10 % qui s'élève à 8 000 €, soit un montant total de 88 000 € TTC, de 2 parcelles de terrain cadastrée AT 520 pour 808 m² et cadastrée AT 522 pour 293 m², situées 20 et 22 rue André Sartoretti, à Saint Genis les Ollières, dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine ainsi que la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - Autorise l'OPH LMH à déposer toutes autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son programme de construction sur les parcelles objets de la vente.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° 0P14O4504, le 22 janvier 2018 pour la somme de 20 000 000 € en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 88 000 € en recettes - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 239 997 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - comptes 2111 et 2138 - fonction 01 - opération n° 0P14O2759, écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.